



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

N O V E M B R E 2 0 2 2

African Audiconsult

MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNIS

Sommaire

1. Rapport sur l’audit des états financiers.....	3
2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires.....	6
3. États Financiers.....	8

Mesdames et Messieurs les Membres de l'association

« DVV INTERNATIONAL TUNISIE »,

1. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE », qui comprennent l'état de la situation financière au 31/12/2021, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes.

Ces états financiers audités, tels qu'annexés au présent rapport présentent les caractéristiques suivantes :

Déficit de l'exercice	-102 493
Total des actifs nets	48 705
Variation de La Trésorerie	-45 654

À notre avis, les états financiers ci-joints de l'association «DVV INTERNATIONAL TUNISIE » au 31 décembre 2021 présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états financiers

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers

prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'association, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le bureau directeur de l'association du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son activité.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son activité ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière

propre à donner une image fidèle ;

2. RAPPORT REALTIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptable de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

- A ce titre, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport annuel de l'association. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Contrairement aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, l'association ne tient pas les registres suivants :
 - Le registre des membres ;
 - Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
 - Le registre des activités et des projets ;
 - Le registre des dons.

Tunis, le 11/11/2022

Le commissaire aux comptes
P/AFRICAN AUDICONSULT
Ridha OUHIBI



LES ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

État de la Situation Financier
Exercice Clos 31Decembre 2021

(Montant Exprimés en DT)

ACTIFS		NOTES	31/12/2021	31/12/2020
	Liquidités et équivalents de Liquidités	1	108 199	153 853
	Placements et autres actifs financiers			
	Autres actifs courants	2	1 667	2 927
	Créances et comptes rattachés			
	Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
	Autre actifs non courants			
	Immobilisations financières	3	4 260	3 400
	Immobilisations corporelles	4	61 210	79 510
	Immobilisations Incorporelles	5	4 010	
Total des actifs			179 347	239 689
PASSIFS ET ACTIFS NETS				
	Concours bancaires et autres passifs financiers			
	Autres passifs courants	7	70 885	83078
	Fournisseurs et comptes rattachés	8	59 756	22 539
	Provisions			
	Apports reportés			
	Autres passifs non courants			
	Emprunts			
Total des passifs			130 641	105 617
	Dotations			
	Apports affectés à des immobilisations			
	Subventions d'investissement			
	Réserves			
	Excédents ou Déficits reportés		151 198	90 690
	Excédent de l'exercice		-102 493	43 383

Total des Actifs Nets		48 705	134 073
Total des Passifs et Actifs Nets		179 347	239 689

État des Produits et des Charges**Exercice Clos 31Decembre 2021**

(Montant Exprimes en DT)

Produits	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
Cotisation des adhérents			
Revenus des activités et manifestations			
Subventions de fonctionnement	9	1 304 188	1 171 759
Apports non monétaires			
Autres Apports			
Produits des placements			
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
Autres gains		1 693	6
Total des produits		1 305 881	1 171 766
Charges			
Aides accordées	10	832 837	646 383
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	11	26 567	16 598
Charges Du Personnel	12	240 087	225 383
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		29 680	25 497
Autres charges courantes	13	276 289	213 899
Charges financières nettes		0	610
Autres pertes		2 913	13
Total des charges		1 408 373	1 128 383
Excédents des produits sur les charges de l'exercice		-102 493	43 383

DVV INTERNATIONAL TUNISIE
État de flux de trésorerie Clos au 31/12/2021
Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens

	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des cotisations des adhérents		
Encaissement des Quottes part des adhérents dans le financement des activités et manifestations		
Encaissement des subventions de fonctionnement	1 304 188	1 173 983
Décaissement des rémunérations versées aux fournisseurs et autres débiteurs	1 102 064	846 493
Décaissement des rémunérations versées aux personnels	153 164	139 175
Autres Décaissements des activités courantes	84 486	115 978
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	-35 526	72 337
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 128	13 357
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-10 128	-13 357
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
Encaissement des dotations	0	0
Encaissement des subventions d'investissement	0	0
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	0	0
Encaissement provenant des emprunts	0	0
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0
Variation de trésorerie	-45 654	58 980
Trésorerie au début de l'exercice	153 853	94 873
Trésorerie à la clôture de l'exercice	108 199	153 853

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » est la filiale de L'ASSOCIATION ALLEMANDE DE L'EDUCATION DES ADULTES ET L'ALPHABETISATION « DVV INTERNATIONAL ».

Elle a pour objet :

- La contribution au développement des mécanismes de l'éducation des adultes ;
- L'irradiation de l'alphabétisation sous toutes ses formes.

L'association est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

La constitution de l'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°51 du 03/05/2019.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément à la Norme Comptable Tunisienne NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien.

La date d'arrêt des comptes est le 31 décembre.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériels de transport	20%
Matériels informatiques	33%
Équipements de bureau	15%

2. Subventions de fonctionnement :

3. Les subventions attribuées pour couvrir des charges spécifiques sont à rapporter aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

Les subventions de fonctionnement sont enregistrées comptablement au crédit d'un compte de produit.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'association n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V. NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS**1. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE
AU 31/12/2021****1.1 AC1 Liquidités Et Équivalents De Liquidités :**

Au 31/12/2021, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 108 199 DT.

Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
AMEN BANQUE	108 095	153 652
CAISSE	104	201
Total	108 199	153 853

1.2 AC3 Autres Actifs Courants :

Au 31/12/2021, les autres actifs courants présentent un solde débiteur de 1 667DT. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
CHARGES CONSTATES D AVANCE	1 667	1 667
COMPTE D ATTENTE	0	1 260
Total	1 667	2 927

1.3 AC7 Immobilisations Financières :

Au 31/12/2021, les immobilisations financières présentent un solde de 4 260DT. Elles correspondent au dépôt de garantie relatif au contrat de location du bureau de DVV INTERNATIONAL Tunisie.

1.4 AC8 Immobilisations corporelles :

Au 31/12/2021, les immobilisations corporelles présentent un solde brut de 126 189 DT et un solde net d'amortissements de 61 210 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
MAATERIEL DE TRANSPORT	68 500	68 500
MATERIEL INFORATIQUE	29 775	30 120
Installation Aménagement	2 500	0
EQUIPEMENT DE BUREAU	25 414	17 299
Total Brut	126 189	115 919
Amortissements	64 979	36 410
Total Net	61 210	79 510

1.5 AC9 Immobilisations Incorporelles :

Au 31/12/2021, les immobilisations Incorporelles présentent un solde brut de 5 122 DT et un solde net d'amortissements de 4 010 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Logiciel	5 122	0
Total Brut	5 122	0
Amortissements	1 111	0
Total Net	4 010	0

1.6 PA2 Autres Passifs Courants :

Au 31/12/2021, les autres passifs courants présentent un solde créditeur de 70 885DT. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
CHARGES A PAYER	21 520	42 849
CNSS	6 808	6 785
ADHERENTS ASSOCIATION	0	16 993
Impôts et taxes à payer	20 679	16 450
PROJET MAS CNEA	1 527	0

Projet Activité Régionale	5 118	0
Projet Commune Bardo	4 533	0
PROJET MFFEPEA	10 700	0
Total	70 885	83 078

1.7 PA3 Fournisseurs et comptes rattachés :

Au 31/12/2021, les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde créditeur de 59 756 DT.

Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Fournisseurs divers	59 756	22 539
Total	59 756	22 539

2. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ARRETE AU 31/12/2020

2.1 PR3 Subventions de Fonctionnement :

Au 31/12/2021, les subventions de fonctionnement présentent un solde créditeur de 1 304 188DT.

2.2 CH1 Aides Accordées

Au 31/12/2021, cette rubrique présente un solde total débiteur de 832 837 DT qui se détaille ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
BUDGET MAS	293 029	286 638
Budget Activité Régionale	68 153	0
BUDGET MOJA	12 518	0
BUDGET AFEFJRK	62 350	72 353
BUDGET UNFT	132 700	97 032
BUDGET MFFEPEA	93 713	0
BUDGET ISEFC	31 327	0
BUDGET AVFA	54 391	103 166
BUDGET RAMAA	144	12 839
BUDGET SSF MAROC	20 530	2 573
BUDGET SSF JORDONIE	1 844	0
budget bureau DVV	0	0
Budget Commune Bardo	62 137	
BUDGET ISEFC	0	68 206

BUDGET TOGO	0	3 574
Total	832 837	646 383

2.3 CH2 Charges de personnel

Au 31/12/2021, Les charges de personnel présente un solde total débiteur de 240 087 DT qui se détaille ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
CHARGES SOCIALES	25 441	24 588
CHARGES DE PERSONNELS	214 646	200 796
Total	240 087	225 383

2.4 CH3 Dotations aux amortissements et aux provisions

Au 31/12/2021, la dotation aux amortissements présente un solde débiteur de 29 680DT.

2.5 CH4 Autres Charges Courantes

Au 31/12/2021, les autres charges courantes présentent un solde total débiteur de 276 289 DT qui se détaille ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Locations	25 995	23 169
Entretiens et réparations	1 323	2 952
Primes d'assurance	2 617	2 689
Rémunération. D'intermédiaire. et honoraires	193 132	96 354
Publicité. Relation. publique.	7 458	10 988
Déplacement. missions et réceptions	32 470	66 008
Impôts taxes et versements assimilés	2 702	4 842
Services extérieurs	10 592	6 114
Pertes de change	0	782
Total	276 289	213 889